

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf Novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**TARIF DE LOCATION DE LA SALLE  
LOHBERGER**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/12/2022

Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C. DESROUSSEAU C. GRAND G. MONTAY A. MALABOEUF

Étaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAHA S. SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2022

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H. DUMOULIN G. MONTAY G. COLLET D. RAMEZ

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 02 décembre 2022, la majorité de l'assemblée locale a souhaité que la mise à disposition de la salle Lohberger s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais d'occupation a été fixé par demi-journée ou soirée à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions suivantes applicables avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

	2023	
	ÉTÉ	HIVER
<b>Pour réception à l'issue de funérailles, vin d'honneur sans repas limité à 50 personnes</b>	200,00 €	250,00 €

Les montants des locations, des arrhes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

**Vote : 23 voix pour et 4 abstentions**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 02 décembre 2022

La Directrice Générale des Services,  
I. SERAFINI

